

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171117-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 17

OBJET : Chantier d'insertion sur la Commune de Riom : convention avec Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 Octobre 2017

Depuis de nombreuses années, la Commune a confié la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur son territoire, à l'association Passage Plus devenue ensuite Inserfac après une procédure de fusion absorption en date du 1^{er} janvier 2015.

Il s'agit de maintenir cette action sur la commune et de poursuivre les deux objectifs suivants :

- L'insertion professionnelle de personnes en difficulté,
- La réalisation des missions confiées au chantier.

Depuis 2017, seules les intercommunalités sont reconnues par l'Etat pour porter des partenaires sur les chantiers d'insertion.

Aussi, les missions de l'année 2017 sont listées dans une convention entre la Commune de Riom et Riom Limagnes et Volcans :

- Entretien berges ruisseaux (au droit des parcelles communales et domaine public uniquement)
- Entretien espaces végétalisés,
- Entretien chemins,
- Aménagement d'une clôture,
- Travaux de peinture,
- Entretien des locaux mis à disposition rue du Creux
- Actions ponctuelles

Pour réaliser ces missions INSERFAC fera son affaire de toutes les dépenses à engager, hors matériaux, dans le cadre des missions régulières.

Dans le cadre d'interventions lourdes ponctuelles, la commune pourra financer la location de gros matériels ou engins qui seront rendus nécessaires pour le bon déroulement de la mission demandée.

COMMUNE DE RIOM

Le coût moyen d'un Atelier Chantier d'Insertion sur le territoire intercommunal s'élève en 2017 à 209 495 €. La participation de la Commune s'élève à 22 000 € annuel soit 10,5% du coût du chantier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la convention entre Riom Limagne et Volcans et la Ville de Riom et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL